

*Suivi des vœux, motions, résolutions*

*Session plénière de mars 2010*

*Commission des finances et affaires économiques*

Commission des Finances et des Affaires Economiques

**Vœu n°1 : Budget : programme 151 pour 2011**

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**Considérant** la contrainte exercée sur le budget de l'Etat dans tous les domaines,

**Considérant** que le statu-quo sur le moratoire concernant la PEC (prise en charge) et les critères actuels d'attribution de bourses nécessite une augmentation d'au moins 20 millions d'euros au titre de l'action 02 du programme 151 pour l'année 2011,

**Emet le vœu :**

Que les autres lignes du budget du programme 151 ne soient pas affectées par l'augmentation nécessaire au titre de l'action 02 du programme 151.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		X
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		1

**Réponse**

*L'évolution des effectifs et des frais de scolarité au cours des dernières années laissent effectivement penser que, malgré le moratoire et la mise en œuvre de mesures d'encadrement de la prise en charge des frais de scolarité, les charges de l'action 2 du programme 151 relative aux bourses et à la prise en charge continueront d'augmenter en 2011.*

Le programme 151 étant déjà à l'étiage, l'enjeu sera de préserver les crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'action 1 du programme et d'obtenir un abondement pour l'action 2.

Le ministère des affaires étrangères et européennes s'emploiera à solliciter du ministère du budget les crédits nécessaires à cette fin.

**Commission des Finances et des Affaires Economiques**

**Vœu n°2 : Consultation des élus / conventions fiscales**

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**Considérant** la note du 5 avril 2006 adressée aux ambassadeurs et aux chefs de postes consulaires concernant les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger qui indique :

« Il est recommandé de consulter les élus avant l'ouverture des négociations bilatérales susceptibles d'influer sur la situation des Français expatriés de la circonscription (conventions fiscales, sécurité sociale, droit de la famille). Les postes diplomatiques concernées voudront bien prendre toute disposition utile à cet égard. Dans la mesure du possible, avant toute négociation ou commission mixte relevant de la Direction des Français à l'Etranger et des étrangers en France et des Français établis dans le pays, une prise de contact officieuse sera organisée entre la délégation française et les élus dans un local de notre représentation ».

**Constatant** que ces recommandations ne sont pas appliquées notamment en matière fiscale et plus spécifiquement en ce qui concerne les conventions fiscales.

**Considérant** qu'en tant qu'élus de la République et représentant des citoyens français de notre circonscription, il nous appartient d'exercer nos prérogatives.

**Emet le vœu :**

Que les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger soient obligatoirement consultés pour avis sur tous les projets de modification ou d'élaboration des conventions fiscales bilatérales de leur circonscription.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité		<b>x</b>
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		

**Réponse**

En matière de fiscalité internationale, la Direction de la Législation fiscale (DLF) des ministères en charge de l'Economie et du Budget élabore la politique conventionnelle de la France en matière fiscale et suit un programme de négociations établi en fonction de cette politique.

En outre, les questions relatives à la fiscalité internationale sont particulièrement sensibles et nécessitent une grande réactivité. Les contraintes en matière de délais sont à la fois fréquentes et impérieuses. Certains accords sont parfois négociés dans des délais extrêmement courts, au détriment il est vrai de l'information des différentes entités concernées.

*La DFAE, consciente de l'importance de l'information des élus, s'efforce régulièrement d'obtenir des éléments sur l'agenda des négociations élaboré par la DLF. Autant que possible, cette direction ne manquera pas de prendre l'attache des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger concernés afin de les consulter, sinon de les informer sur les négociations en matière fiscale à venir./.*